

I. UE hors Stage d'initiation à la Recherche (SIR) et Initiation à la Recherche Pédagogique (IRP)

Le master 1 santé s'obtient par :

1- Équivalence de la validation du 2^{ème} cycle des études Médicales (6^{ème} année validée), Pharmaceutiques (4^{ème} année validée) ou Maïeutiques : **48 ECTS** dont 6 ECTS obligatoires au choix parmi les formations transversales (ex : Anglais, Biostatistiques, Communication, Projet professionnel ...)

2. Plus : validation de 2 UE Masterisantes de **6 ECTS** chacune, selon la liste des UE libres masterisantes. Chaque UE est « capitalisable » Donc M1 = 48+12=**60 ECTS**

Toutes les UE valident 6 ECTS : soit environ 50h d'enseignement « présentiel » (CM, TD, TP) évaluées par les éléments constitutifs : contrôle terminal des écrits et contrôle continu et environ autant de travail personnel d'initiation à la recherche évalué par l'élément constitutif : travail personnel (recherche documentaire, analyse, stage expérimental, rédaction d'un mémoire...). Une UE est donc évaluée par 3 éléments constitutifs : contrôle terminal des écrits, contrôle continu et travail personnel.

Les 6 ECTS doivent préférentiellement être scindés en 2 X 3 ECTS (UEA et UEB) dont l'enseignement se répartit sur 2 semestres d'une même année.

Deux sessions d'examen par an

1° Session : Répartition sur 2 semestres : Fin décembre /janvier (UEA) et fin avril/mai (UEB).

Le travail personnel est en principe validé en fin de semestre 2

2° Session : En principe en juin

1° Session

➤ **Partie théorique (6 ECTS, ou 2x3 ECTS) - Coefficient 3 :**

Contrôle terminal des écrits : Répartition sur 2 semestres :

UEA épreuve de 1 heure et **UEB** épreuve de 1 heure Moyenne UEA et UEB (**Coef.2**)

Ou UEA+UEB épreuve de **2 heures** en fin du second semestre

Épreuve écrite à distance en cas de crise sanitaire

Contrôle continu : exposé, dossier, compte-rendu, TP, contrôle sur table, assiduité, (**Coef.1**)

➤ **Travail personnel (0 ECTS) – Coefficient 1 :**

Rapport : mémoire, rapport de stage, projet tutoré, rapport bibliographique, exposé, oral...

2° Session = Rattrapage de la partie théorique et du contrôle continu

➤ **Partie théorique – Coefficient 3 :**

Contrôle terminal de la partie théorique soit par une épreuve écrite de 2h soit par une épreuve orale en présentiel (**Coef.2**)

Épreuve orale à distance en cas de crise sanitaire

Contrôle continu - (Coef.1) : uniquement en cas d'absence justifiée validée par le service scolarité (formulaire d'arrêt de travail, convocation officielle d'une administration, convocation à un examen universitaire)

Travail personnel: Pas de seconde session

Compensation et mention

- L'étudiant valide une UE s'il obtient la moyenne aux 2 éléments constitutifs : contrôle terminal des écrits et contrôle continu, qui se compensent entre eux sous réserve d'obtenir à chacun une note supérieure ou égale à 8, **ET** s'il obtient la moyenne à l'élément constitutif : travail personnel qui lui fait l'objet d'une validation indépendante pour laquelle la moyenne est exigée. La note finale de l'UE est calculée sur la moyenne des notes des différents éléments constitutifs affectés de leur coefficient respectif.

Remarque : Si la moyenne du Contrôle Continu et du Contrôle Terminal des écrits est inférieure à 10/20, seul l'écrit est à repasser en seconde session.

Si la note est inférieure à 8/20 à la moyenne du Contrôle Terminal des écrits et au Contrôle Continu, seul le Contrôle Terminal des écrits est à repasser en seconde session.

- Il n'y a pas de deuxième session pour le contrôle continu.
- Les notes supérieures à la moyenne de chaque élément constitutif et les ECTS afférents peuvent être conservés/capitalisés durant 3 ans, sur avis favorable du responsable de l'UE,
- Deux UE du M1 SANTÉ sont capitalisables selon les modalités de suivi des notes mises en place par la scolarité,
- **Deux UE du M1 SANTÉ ne se compensent pas entre elles, même si elles sont obtenues la même année (moyenne exigée 10/20 pour chaque UE),**
- Les étudiants ayant déjà validé une UE dans la mention antérieure BS valident l'UE complémentaire dans la mention SANTÉ,
- Une mention au diplôme de M1 SANTÉ est attribuée sur la note obtenue par la moyenne de la note finale des deux UE. L'UE transversale validée au cours du cursus ne rentre pas dans le calcul de la moyenne pour l'attribution de la mention.

I. UE Stage d'initiation à la Recherche (SIR) et Initiation à la Recherche Pédagogique (IRP)

L'UE est validée par une note globale attribuée au Travail Personnel.

La moyenne de 10/20 est exigée.

Il n'y a pas de seconde session.

MASTER 2^{ème} ANNEE – MENTION SANTÉ

PARCOURS RECHERCHE : RELATION HÔTE GREFFON (RHG) /

INTERACTIONS IMMUNITAIRES ET INGENIERIE CELLULAIRE (M2 I3C)

Responsables : Pr Pierre TIBERGHEN (UFC), Pr Antoine DURRBACH (UPS)

Diplôme co-accrédité avec l'université de Bourgogne et l'université Paris-Saclay
En partenariat avec les universités de Limoges - Poitiers - Tours,
et l'Établissement Français du Sang de Bourgogne Franche-Comté

Année Universitaire 2023-2024

Avec le soutien de la  et de la 



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (MCC)

Dispositions générales :

Les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances adoptées par le CA de l'université sont applicables au master 2 RHG.

Communications des Modalités de Contrôle des Connaissances :

Les informations destinées aux étudiants, concernant les Modalités de Contrôle des Connaissances (M.C.C.), sont communiquées par voie d'affichage, aux emplacements prévus pour les différentes années d'études.

Absence en contrôle continu : Modalités de fonctionnement :

En cas d'absence justifiée une évaluation (écrite ou orale) peut-être mise en place et remplacera le contrôle continu sur présentation d'un justificatif d'absence.

En cas d'absence non justifiée, aucun rattrapage. Le résultat sera défaillant à l'épreuve.

À titre exceptionnel et sur décision du Comité Pédagogique, une session de remplacement peut être organisée à l'étranger pour les étudiants inscrits dans le cadre d'une mobilité.

Organisation des examens :

Il y a deux sessions d'examens écrits annuelles : (Une convocation individuelle est envoyée aux étudiants).

- 1^{ère} session : en janvier pour les UE du premier semestre.
- Session de rattrapage : en mars pour les épreuves du 1^{er} semestre.

Les examens ont lieu à l'UFR Santé de Besançon en présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire.

Sous réserve et avec accord du responsable de(s) l'UE concernée(s), la session de rattrapage pourrait être organisée à l'écrit dans 1 des universités cohabilitées en fonction du nombre d'étudiants concernés et de leur inscription administrative ou à l'oral en distanciel.

À titre exceptionnel et sur décision du Comité Pédagogique, une session de remplacement peut être organisée à l'étranger pour les étudiants inscrits dans le cadre d'une mobilité.

Correction des copies :

Les épreuves écrites de contrôle terminal sont corrigées sous anonymat.



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (MCC)

Examens :

Ils se présentent sous les formes suivantes :

Dans le cadre des épreuves terminales : Sous forme de **cahier d'épreuve**, qui comporte en première page, les consignes aux candidats, le nombre de pages du cahier, la désignation et l'intitulé de l'épreuve. Ils pourront être remplacés par une épreuve écrite à distance en cas de crise sanitaire (ou orale pour le rattrapage). **À titre exceptionnel et sur décision du Comité Pédagogique, une session de remplacement peut être organisée à l'étranger pour les étudiants inscrits dans le cadre d'une mobilité.**

Dans le cadre des épreuves partielles de contrôle continu : Sous forme variable, selon la nature de l'épreuve. (Résumé, Q.R.M., T.P...) en présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire. **À titre exceptionnel et sur décision du Comité Pédagogique, une session de remplacement peut être organisée à l'étranger pour les étudiants inscrits dans le cadre d'une mobilité.**

L'Oral : La présentation du projet de recherche en fin de 1^{er} semestre se fait en anglais avec un support power point (durée 8 min) suivi d'une discussion avec le jury en anglais (durée 8 min) et de la correction de l'anglais (durée 4 min) après les épreuves terminales de janvier. L'épreuve pourra être organisée à distance en cas de crise sanitaire. **À titre exceptionnel et sur décision du Comité Pédagogique, une session de remplacement peut être organisée à l'étranger pour les étudiants inscrits dans le cadre d'une mobilité.**

- ✓ **Le Mémoire de stage** : Il est rédigé en français par l'étudiant sous la conduite de son maître de stage. Il est ensuite confié au moins une semaine avant la soutenance à 2 rapporteurs, membres du comité pédagogique choisis par son président pour être évalué. Cette évaluation fait l'objet d'un rapport écrit aux membres du jury si ce rapporteur ne peut pas participer aux travaux de celui-ci. Cette évaluation juge de la qualité de la démarche scientifique, son organisation, la qualité de l'exposé des résultats et la pertinence de la discussion. Si la forme du mémoire n'est pas satisfaisante, il peut être demandé une réécriture partielle incluant la bibliographie et celui-ci doit être soumis à nouveau aux rapporteurs et aux directeurs avant son acceptation définitive.
- ✓ **Le résumé du Mémoire** : Un résumé en anglais est également envoyé séparément 15 jours avant la soutenance pour être confié à un enseignant d'anglais, membre du comité pédagogique. Il fera l'objet d'un cours échange en anglais (5 minutes) lors de la présentation. Cet échange donne lieu à une note (points bonus) sur 5 qui pondère la moyenne sur 80 obtenue pour la rédaction du Mémoire et la présentation orale.
- ✓ **La Soutenance** : La présentation orale en fin de 2^{ème} semestre se fait en anglais (10 minutes). Une discussion en français avec les rapporteurs et le jury est ensuite organisée (10 minutes également), suivi d'un court échange (5 minutes) sur l'abstract. L'épreuve pourra être organisée à distance en cas de crise sanitaire. **À titre exceptionnel et sur décision du Comité Pédagogique, une session de remplacement peut être organisée à l'étranger pour les étudiants inscrits dans le cadre d'une mobilité.**



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (MCC)

Notation du 1^{er} semestre (30 ECTS) :

Contrôle Continu :

UE 1 : notée sur 20 (Coefficient 1 - 6 ECTS)

- EC 1.1 : présentiel ou suivi de formation obligatoire validante « risques et prévention en laboratoire » dans leur laboratoire (Pas de note – 1 ECTS)
- EC 1.2 : écrire un résumé structuré (IMRad) en anglais à partir d'un article scientifique en anglais (2 heures 30) et questions sur le travail en autonomie e-learning intégrité scientifique (45 minutes) : noté sur 10 (Coefficient 0.5 – 2 ECTS)
En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire.
- EC 1.3 : présentation orale du projet de recherche en anglais (8 minutes de présentation en anglais suivi de 8 minutes de discussion avec le jury en anglais et 4 minutes de correction de l'anglais) : notée sur 10 (Coefficient 0.5 – 3 ECTS)
En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire.

UE 5 : notée sur 10 (Coefficient 0.5 – 3 ECTS) :

- EC 5.1 : Projet tutoré : Évaluation basée sur l'analyse et la présentation orale d'articles scientifiques (10 minutes de présentation en anglais suivi de 5 minutes de discussion en anglais)
En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire.

Contrôle Terminal : 1^{ère} session en janvier / 2^{ème} session en mars de 8h à 12h et de 14h à 17h (7 heures)

UE 2, 3, 4 : chacune notée sur 20 (coefficient 1 – 6 ECTS chacune) : (2 heures par UE)

Ils pourront être remplacés par une épreuve écrite (ou orale pour le rattrapage) à distance en cas de crise sanitaire.

UE 5 : notée sur 10 (coefficient 0.5 – 3 ECTS) :

EC 5.2 : écrit (1heure) En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire.

Ainsi, chaque UE est notée sur 20 (coefficient 1 – 6 ECTS par UE). La moyenne obtenue au contrôle terminal (écrits UE2 à UE4 et EC5.2) est sur 70. Cette moyenne est pondérée par les épreuves de contrôles continus (UE1 et EC 5.1 notée sur 30). La moyenne retenue au 1^{er} semestre est calculée sur 100, puis ramenée sur 20.

La moyenne de 10/20 au 1^{er} semestre (UE 1 à 5) est requise pour être autorisé à présenter le mémoire au terme du 2^{ème} semestre (*sauf dérogation du Comité Pédagogique qui peut autoriser l'étudiant à présenter le mémoire sous réserve d'une réinscription l'année suivante pour valider le 1^{er} semestre. La note de soutenance sera alors capitalisée mais ne compense pas la note du 1^{er} semestre.*)



MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES (MCC)

Règles de compensation :

La compensation est organisée sur le semestre, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues aux diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Attention, les UE ne se compensent pas lorsque la moyenne obtenue à au moins une UE est inférieure à 7/20.

Si le semestre est acquis par compensation, l'étudiant reste ajourné aux UE non acquises
Seules les notes de seconde session sont retenues, celles-ci pouvant intégrer des notes de contrôle continu.

Pour les étudiants dont la moyenne annuelle est supérieure ou égale à 10/20 et qui ont une seule note d'UE inférieure à 7/20 le jury peut lever cette note éliminatoire sans modifier la valeur des notes admis par le jury.

Renonciation à une note ou un résultat :

Aucune renonciation n'est possible. Les étudiants ne doivent repasser que les épreuves non validées.

Absence :

En cas d'absence aux épreuves de 1^{ère} session, la note obtenue en 2^{ème} session est ramenée à 10, sauf décision contraire du Jury (certificat médical justifiant l'absence en 1^{ère} session, autre motif d'absence accepté par le Jury). La note pleine est alors prise en compte pour les résultats de la 2^{ème} session.

En cas d'absence aux épreuves de 2^{ème} session, l'étudiant est défaillant et n'est pas autorisé à présenter le mémoire au terme du 2^{ème} semestre (*sauf dérogation du Comité Pédagogique qui peut autoriser l'étudiant à présenter le mémoire sous réserve d'une réinscription l'année suivante pour valider le 1^{er} semestre. La note de soutenance sera alors capitalisée mais ne compense pas la note du 1^{er} semestre*).

Notation du 2^{ème} Semestre (30 ECTS) :

UE 6 : Le stage de recherche dans un établissement agréé – 6 mois de janvier à juin est validé par la rédaction et la soutenance du mémoire. Le 2^{ème} semestre est également noté sur 100 : le mémoire et la soutenance sont notés sur 50 chacun. La moyenne est ensuite également ramenée sur 20. L'échange sur l'abstract donne lieu à une note (points bonus) sur 5 qui pondère la moyenne sur 100 obtenue pour la rédaction du Mémoire et la soutenance.

